

14ème législature

Question N° : 103351	De M. René Rouquet (Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >universités	Analyse > formation. langues vivantes.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement d'une seconde langue vivante à l'université. Alors que la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche adoptée en 2013 fixait pour objectif à un étudiant diplômé au niveau master de maîtriser deux langues étrangères, on constate que de plus en plus de maquettes de formations universitaires limitent leur offre de langues étrangères à la seule langue anglaise. Il voudrait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.